

Marchés publics passés selon les procédures formalisées - Autorisation de signature

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'article L 2122.21 6^{ème} du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit être habilité par le Conseil Municipal pour souscrire les marchés publics.

Pour faire suite aux dernières décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés publics récapitulés dans le tableau ci-dessous, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre éventuel(s) permettant l'exécution complète des prestations, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s), sachant que les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Objet du marché	Date de la Commission d'appel d'offres	Titulaire du marché	Montant du marché
Besançon Zone Ouest Entretien des espaces verts Groupement de commandes Ville/CAGB	19 novembre 2004	ISS Espaces Verts 25000 BESANCON	Mini : 179 400 € TTC Maxi : 717 600 € TTC
Opération Marché Beaux-Arts Aménagement de la place de la Révolution	3 décembre 2004	Groupement ISS EV - MALPESA 25000 BESANCON	1 543 477,83 € TTC
Fournitures de denrées alimentaires année 2005	3 décembre 2004	ALDIS ALSACE EWOCO 68153 RIBEAUVILLÉ CEDEX	Mini : 97 678 € TTC Maxi : 227 916 € TTC
	3 décembre 2004	ARCADIE CENTRE EST 25003 BESANCON	Mini : 26 299 € TTC Maxi : 61 365 € TTC
	3 décembre 2004	BELOT SA 25050 BESANCON CEDEX	Mini : 75 539 € TTC Maxi : 176 259 € TTC
	3 décembre 2004	LA COMTOISE DES PAINS 25320 CHEMAUDIN	Mini : 12 608 € TTC Maxi : 29 418 € TTC
	3 décembre 2004	CORICO VOLAILLES 69860 MONSOLS France	Mini : 17 706 € TTC Maxi : 41 314 € TTC
	3 décembre 2004	DAVIGEL SAS 21000 DIJON	Mini : 23 512 € TTC Maxi : 54 862 € TTC
	3 décembre 2004	DISPRATEL SA 25480 MISEREY-SALINES	Mini : 4 264 € TTC Maxi : 9 948 € TTC
	3 décembre 2004	EUROPEENNE DE PLATS CUISINÉS 77210 ROEZE-SUR-SARTHE	Mini : 23 402 € TTC Maxi : 54 606 € TTC
	3 décembre 2004	FEUVRIER SA 25620 MAMIROLLE	Mini : 7 195 € TTC Maxi : 16 787 € TTC
	3 décembre 2004	AU FOURNIL COMTOIS 25000 BESANCON	Mini : 37 616 € TTC Maxi : 87 770 € TTC
	3 décembre 2004	LES DESSERTS GAVROCHE 13367 MARSEILLE CEDEX 11	Mini : 2 746 € TTC Maxi : 6 406 € TTC
	3 décembre 2004	GEL MANCHE NUTRITION 50500 CARENTAN	Mini : 9 584 € TTC Maxi : 22 362 € TTC
	3 décembre 2004	GENERATION 5 02820 CORBENY CEDEX	Mini : 16 794 € TTC Maxi : 39 186 € TTC
	3 décembre 2004	POMONA PASSION FROID 21806 CHEVIGNY SAINT-SAUVEUR CEDEX	Mini : 107 399 € TTC Maxi : 250 599 € TTC

Objet du marché	Date de la Commission d'appel d'offres	Titulaire du marché	Montant du marché
Fournitures de denrées alimentaires année 2005	3 décembre 2004	POMONA TERRE AZUR 25480 PIREY	Mini : 39 601 € TTC Maxi : 92 401 € TTC
	3 décembre 2004	PROVENCE BOURGOGNE 21130 AUXONNE	Mini : 64 353 € TTC Maxi : 150 157 € TTC
	3 décembre 2004	RELAIS D'OR MIKO 25000 BESANCON	Mini : 9 786 € TTC Maxi : 22 834 € TTC
	3 décembre 2004	RIPOTOT COLLECTIVITES 39100 DOLE	Mini : 17 225 € TTC Maxi : 40 191 € TTC
	3 décembre 2004	SERVIDIS SARL 25600 VIEUX-CHARMONT	Mini : 13 268 € TTC Maxi : 30 958 € TTC
Réhabilitation du collecteur Ouest entre le pont de Beure et Micropolis	3 décembre 2004	SIRCO 67400 ILLKIRCH	474 930 € HT
Opération Marché Beaux-Arts place de la Révolution Construction d'un local technique - Restauration et repose de la fontaine	17 décembre 2004	Groupeement JACQUET-BATI 2000 - CLIVIO 21000 LONGVIC	277 600,65 € TTC

«M. Christophe LIME : J'insiste tout particulièrement sur le fait qu'une nouvelle fois les procédures administratives vont retarder le déroulement des chantiers, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir allégé l'ensemble de la procédure, aujourd'hui sur un certain nombre de chantiers dont les coûts dépassent un certain montant, nous sommes obligés de passer en Conseil Municipal. Sachez quand même que le suivi se fait par la commission d'appel d'offres et qu'il n'y a jamais eu de problèmes sur la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : On paie pour les mauvais !

M. Christophe LIME : Cela va nous retarder de pratiquement un mois, un mois et demi sur l'ensemble de nos chantiers.

M. LE MAIRE : On est d'accord mais on ne peut pas faire autrement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2004.